

QU'EST-CE QUE LE S A B I ?

Il est essentiel de retenir les quatre (4) étapes à exécuter en situation d'urgence, pour agir vite et faire face au danger adéquatement. Ces 4 étapes sont résumées dans l'acronyme **S A B I** :

SAUVETAGE - ALERTE - BARRICADE - INTERVENTION.

S pour Sauvetage:

Consiste à éloigner les personnes du danger immédiat, mais jamais au péril de sa propre vie. Si le risque est trop grand, passer à l'étape Alerte. (Éloignez les personnes en danger immédiat.)

A pour Alerte:

Consiste à composer le numéro :

514-324-7227

ou à tirer la station d'alarme manuelle **rouge**.

B pour Barricade (en cas de code rouge):

Consiste à empêcher le sinistre de prendre de l'expansion. Si vous travaillez dans une unité de soins, veillez à sortir les bonbonnes d'oxygène ou fermer les concentrateurs, à éteindre les appareils électriques de la pièce sinistrée. Fermez les portes et les fenêtres de la pièce sinistrée. Libérez les voies de circulation. Suivez les consignes du chef de secteur.

I pour Intervention:

Consiste à réagir à la découverte d'un sinistre; exemple: confiner une partie de l'édifice, éteindre un début d'incendie ou aérer une pièce. Attendez de l'aide pour combattre un début d'incendie avec un extincteur. S'il s'agit de flammes de vive intensité, attendez l'arrivée des pompiers. Référez-vous ensuite à la personne en autorité.

RÉAGIR À UN DÉBUT D'INCENDIE

Attention: si vous découvrez un début d'incendie dans l'établissement, commencez par toucher aux portes avant d'entrer dans la pièce en question. **Si la porte est très chaude, n'y entrez pas**, car cela signifie que l'ampleur du sinistre dépasse la notion de début d'incendie.



QUE FAIRE SI L'AMPLEUR DU SINISTRE DÉPASSE LA NOTION DE DÉBUT D'INCENDIE

- ⇒ **N'essayez pas de l'éteindre!**
- ⇒ **Éloignez-vous.**
- ⇒ **Empêchez quiconque de se diriger vers la zone atteinte.**
- ⇒ **Assurez-vous que l'alerte est donnée.**
- ⇒ **Attendez l'arrivée des pompiers.**



3435, boul. Gouin Est
Montréal (Québec) H1H 1B1

Tél. (514) 324-6110

GUIDE D'INFORMATION SUR LES MESURES D'URGENCE



LES DIFFÉRENTS CODES D'ALERTE

| | |
|--------|---|
| BLEU | ARRÊT CARDIAQUE |
| ROSE | ARRÊT CARDIAQUE PÉDIATRIQUE |
| JAUNE | RECHERCHE DE PATIENT |
| BLANC | PATIENT VIOLENT |
| ROUGE | INCENDIE |
| NOIR | ALERTE À LA BOMBE |
| BRUN | DÉVERSEMENT PRODUITS CHIMIQUES (INTERNE) |
| ORANGE | DÉSASTRE EXTERNE |
| GRIS | FUITE TOXIQUE |
| VERT | ÉVACUATION |



QU'EST-CE QU'UN CODE D'ALERTE ?

Les codes d'alerte sont des codes de couleur universels associés à des situations d'urgence et utilisés pour signaler une alerte et enclencher le protocole des mesures d'urgence

La codification permet d'informer le personnel de l'établissement et d'éviter le désordre, ou même la panique, chez les résidents et les visiteurs.

L'APPEL GÉNÉRAL

Lorsqu'une situation d'urgence se produit dans un service ou une unité de vie, il se peut qu'on ait besoin de vous pour prêter main-forte. Dans ce cas, un appel général est lancé par les moyens de communication du panneau d'alarme et du téléphone.

Les composantes de l'appel général

L'appel général comporte toujours trois (3) parties:

- ⇒ **L'appel à l'attention;**
- ⇒ **L'énoncé du code d'alerte;**
- ⇒ **Le lieu de rassemblement du personnel désigné.** (Il peut s'agir ou non de l'endroit où l'événement se produit, selon la gravité de la situation.)

Que faut-il faire à l'annonce d'un appel général ?

Dès l'annonce d'un code d'alerte, la personne en autorité suit les directives énoncées au plan des mesures d'urgence, correspondant au code de couleur de la situation en cours. Chacun son rôle !

Il est très important d'être disponible et en alerte ! Vous demeurez disponible pour la personne en autorité qui peut vous attribuer des tâches.

Il existe des aide-mémoires disponibles dans chaque service ou unité (voir boîte grise: à repérer et consulter).

Qui sont les personnes en autorité ?

- ◆ Coordonnateur des mesures d'urgence: rôle assuré par le gardien de sécurité assigné au poste de commandement, jusqu'à l'arrivée du directeur de garde.
- ◆ Chef de secteur: rôle assuré par les chefs d'unités de vie, d'activités ou de service. Coordonne les activités sur les lieux de l'événement.

Que faut-il faire suite à un appel général ?

Dans la majorité des cas :

- ◆ Le personnel de la DSIPC rejoint son unité de vie et reste en alerte.
- ◆ Le personnel de l'entretien ménager reste sur l'unité de vie .
- ◆ Le personnel des autres services se rend à la cafétéria.
- ◆ La brigade d'urgence se rend sur les lieux.

Sauf en cas d'instruction contraire (lorsqu'il existe un réel danger pour votre vie), ou s'il s'agit d'un code **bleu** ou **blanc**, le personnel de la DSIPC de l'unité de vie annoncée doit s'y rendre sans délai.

